

AFFAIRE N°2 - Compte Administratif des Cantines Scolaires - Exercice 1977

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le Compte Administratif des Cantines Scolaires, pour l'exercice 1977.

Ce compte s'élève :

- en RECETTES à.....	16 374 419,93 F
représentées par :	
. recettes ordinaires	16 294 648,39
. excédent reporté de 1976	<u>79 771,54</u>
	16 374 419,93
	16 374 419,93
- en DEPENSES à.....	<u>16 322 921,82</u> F
Excédent.....	51 498,11

Cet excédent sera repris au Budget Supplémentaire de l'exercice 1978.

Articles	D E P E N S E S	Crédits ouverts	Mandats émis	Crédits annulés	
601	Alimentation	8 482 910,93	8 465 536,10	17 374,83	
604	Combustibles	261 229,80	261 229,80	-	
605	Produits d'entretien	80 016	80 016	-	
609	Fournitures diverses	13 779,94	12 817,97	961,97	
611	Rémunération personnel Temporaire	4 085 722,02	4 085 722,02	-	
615	Rémunérations diverses	1 206 793,43	1 206 793,43	-	
618	Charges sociales	2 023 654,55	2 023 654,55	-	
631	Entretien et réparations	19 000	9 396,66	9 603,34	
633	Petit matériel	159 583,40	156 028,43	3 554,97	
662	Insertions-fournitures de bureau	15 390,86	15 390,86	-	
874	Charges exceptionnelles	6 336	6 336	-	
	T O T A L	16 354 416,93	16 322 921,82	31 495,11	
	R E C E T T E S		Titres émis	Titres annulés	Recettes constatées
700	Vente de produits (eaux grasses)	45 715	40 715		40 715,00
704	Portions payantes	200 000	326 805	45 206,00	281 599,00
704 bis	Reversements FPPet CES	359 100	306 670,59	4 706 59	301 964,00
7 360	Subvention communale	7 100 000	7 100 000	-	7 100 000,00
7 371	Participation du FASO pour dépenses personnel	1 534 824	1 534 824	-	1 534 824,00
7 372	Participation du FASO pour le fonctionnement	7 034 610,00	7 034 610,00	-	7 034 610,00
	Produits exceptionnels	936,39	936,39		936,39
	TOTAL des RECETTES	16 274 645,39	16 344 560,98	49 912,59	16 294 648,39
	Emploi d'excédents antérieurs	79 771,54			79 771,54
	TOTAL GENERAL	16 354 416,93			16 374 419,93

RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	OPERATIONS DE L'EXERCICE	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1977
	Déficit	Dépenses	Déficit
	Excédent	Recettes	Excédent
Section de fonctionnement	79 771,54	16 322 921,82	51 498,11
		16 294 648,39	

A Saint-Denis, le 21 avril 1978

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE SECRETAIRE donne lecture de l'avis des Commissions de Finances et de Travaux Publics :

"Le Compte Administratif des Cantines Scolaires se traduit par un excédent comptable de 51 498,11 F. Toutefois, un certain nombre de dépenses engagées non payées font que cet excédent ne correspond pas à une disponibilité effective des fonds.

L'année budgétaire des Cantines Scolaires s'est donc achevée sans déficit, mais révèle le peu de marge de manoeuvre qui existe dans ce domaine."

M. PAYET - A quoi correspondent les rémunérations diverses ?

LE MAIRE - Elles correspondent aux salaires des surveillantes de cantines.

Les portions payantes représentent la part payée par les fonctionnaires pour les repas pris par leurs enfants.

MME ROCHE - Est-ce qu'il y a eu un effort fait par les fonctionnaires dans ce sens ?

LE MAIRE - C'est ce qui est précisé à l'article 704, dans le rapport qui vous est présenté.

M. RIVIERE - Nous avons émis 6 336 F à l'article 874. S'agit-il des remboursements à la Commune de la Possession des repas pris par les enfants de la Grande Chaloupe ?

Par ailleurs, au cas où des enfants des autres communes mangent à Saint-Denis, agissent-elles de même ?

LE MAIRE - En ce qui concerne votre première question, la somme de 6 336 F correspond effectivement au remboursement à la Commune de la Possession des repas pris par les enfants de la Grande Chaloupe.

Quant à votre deuxième question, les enfants des autres communes qui mangent à Saint-Denis, fréquentent les CES. En conséquence, le repas est payé par les CES.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le Compte Administratif des Cantines Scolaires.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire adresse ses félicitations à M. HOARAU et au personnel des Cantines Scolaires.

Vu	(APPLAUDISSEMENTS)
Saint-Denis le 21 juin 1993	x
Pour le Maire	x x
Le Secrétaire Général	
Mme Patrice MAGNIER	
Pour copie certifiée conforme	
P. Le Directeur des Finances et des Collectivités locales	
J. LACOSTE	